vie : celui où ils ont tendu la main, pour leurs malheureux frères d'Alsace Lorraine !

» Encore une fois, merci, Monsieur le Maire, merci généreuse population d'Armentière, merci à vous tous Messieurs les membres des Sociétés de la ville et du canton, qui avez bien voulu faire réussir cette fête.

» Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleurs sentiments.

» Signé : ANTOINE,
» *Député de Metz* »

BAUVIN. — Le télégraphe est mis en activité à dater du 26 février courant, au bureau de Bauvin.

DUNKERQUE. — *Défense du port.* — Dans sa dernière séance, la Chambre de commerce a adopté en principe l'acquisition de deux torpilleurs pour le port de Dunkerque, se basant sur les deux considérations suivantes :

« 1° Qu'il est du plus haut intérêt pour les ports de commerce d'assurer la protection des navires qui les fréquentent, et de posséder, pour leur usage exclusif, de redoutable moyens de défense ;

» 2° Que les armements analogues qui se poursuivent activement dans les ports étrangers, et notamment en Allemagne, sont une indication précise que la France a le devoir de prendre pour elle-même, des précautions identiques, sous peine de se voir, à un moment donné, réduite à un état d'infériorité dont les conséquences pourraient être désastreuses pour le pays. »

Ces torpilleurs auront leur personnel et leur armement fournis par le ministère de la marine. Ils seront mis sous le commandement du commandant de la place. La longueur de ces bâtiments sera de 33 mètres, ils pourront filer 20 nœuds à l'heure : ils auront un approvisionnement en combustible pour 3 jours de marche, à raison de 12,000 de vitesse à l'heure.

Ils seront munis à l'avant de deux tubes pour lancer les torpilles Whitehead. Ils posséderont chacun un approvisionnement de six de ces torpilles et pourront tenir la mer par des temps maniables.

Le prix d'un torpilleur est de 200,000 fr.

— On attend le bataillon du 110e détaché en Tunisie. Ce bataillon a été tout dernièrement remplacé par le 71e et se trouve à Mahadia; prêt à être embarqué.

DOUAI. — Les cinq ouvriers marbriers condamnés par le tribunal d'Avesnes pour entrave à la liberté du travail, lors de la dernière grève de Cousolre, avaient obtenu devant la Cour d'appel de Douai une réduction de la moitié de leur peine.

Par suite d'un recours en grâce, ils ont de nouveau obtenu une réduction de moitié de la peine prononcée à Douai.

VALENCIENNES. — *Lancement d'un pont.* — Samedi a été lancé sur le canal de l'Escaut, un peu au delà des Trois-Courants, un pont métallique pour le chemin de fer de Valenciennes au Cateau. L'opération a été dirigée et surveillée par les ingénieurs des usines de Fives-Lille d'où sort cette importante pièce. Tout s'est passé d'une façon satisfaisante et sans accident.

La longueur de ce pont est de onze mètres, son poids de 250,000 kilog. Il repose sur deux piles, de manière à ne point gêner la circulation des bateaux sur le canal.

STEENWOORDE. — On lit dans l'*Indicateur d'Hazebrouck* :

« Dimanche matin, à Steenvoorde, les ouvriers charpentiers-menuisiers, au nombre de 25 à 30, ont envoyé des délégués aux patrons pour demander une augmentation de salaire. Les patrons ayant refusé d'adhérer à leurs prétentions, lundi matin les ouvriers se sont mis en grève. Ils ont signé entre eux, paraît-il, un compromis s'engageant à ne pas rentrer dans les ateliers sous peine d'une amende de cinq francs.

» Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que l'entente est près de se faire entre les ouvriers et les patrons aux conditions ordinaires, c'est-à-dire sans augmentation de salaire. »

PAS-DE-CALAIS

SAINT-PIERRE LEZ-CALAIS. — *Mort d'un sauveteur.* — Hier, ont eu lieu, à l'église St-Pierre les funérailles de M. Bouvoisin, membre de la société des *Sauveteurs du Calaisis* et de celle des *Trouvères*.

Ce courageux citoyen meurt des suites d'un coup de brancard qu'il reçu, il y a six mois, le long du canal de Guines, en arrêtant la voiture de M. de Foucault, dont le cheval s'était emballé.

Plusieurs discours ont été prononcés sur sa tombe, au cimetière.

SAINT OMER. — *Encore un noyé.* — Hier soir, vers quatre heures et demie, on a retiré de la rivière du quai des Tanneurs, en face de chez M. Miroir Loreau, le corps d'un homme paraissant âgé de 30 ans, vêtu de drap noir. Il portait une bague à un doigt et l'on a retrouvé dans l'une de ses poches un porte-monnaie vide.

Le corps a été bientôt reconnu pour être celui du nommé Casimir Bacquet, célibataire, manœuvrier, demeurant à Bayenghem-les-Seninghem.

BOISLEUX. — Avant-hier soir, à la station de Boisleux, un voyageur qui descendait du train d'Arras à 7 heures, pour prendre celui de Marquion, s'est subitement affaissé et est tombé en syncope. On le transporta dans un cabaret voisin pour lui donner quelques soins, mais on s'aperçut qu'il avait cessé de vivre.

GUINES. — On signale de Guines une famille habitant Hames Boucres, dont les membres ont l'heureuse chance d'une rare longevité. Le père a 90 ans, la mère 88. Ils ont eu de leur mariage 14 enfants, tous vivants ; l'aîné a 65 ans, le plus jeune 56 ans. Le total des années de ces sept personnes est de 490 ans.

Le père et la mère comptent 70 ans de mariage : en 1813.

CROISILLES. — La femme Meunier, journalière, âgée de 43 ans, a été trouvée presque carbonisée dans sa demeure, samedi.

On présume que cette femme aura voulu prendre quelque chose dans une armoire, et que le feu se sera mis à une lampe au pétrole qu'on a trouvée près d'elle, et que ses vêtements se sont enflammés.

LAPUGNOY. — Un petit garçon de dix ans, Ed. Blanchard, a péri, bien malheureusement, dans cette commune, le 23 courant.

Après avoir passé une partie de l'après midi dans la carrière avec son père, marchand de sable qui chargeait sa marchandise sur un train de quatre voitures destiné à la gare de Lapugnoy, le jeune Edouard Blanchard monta, avec l'assentiment de l'auteur de ses jours, sur une des berlines et le convoi partit. Mais la berline sur laquelle se trouvait Edouard ayant déraillé, le choc le fit tomber à terre où il eut la poitrine et les bras écrasés par les roues.

Le malheureux père n'a relevé qu'un cadavre. La mort avait été instantanée.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 28 FÉVRIER. — Polydore Cappens, rue de la Guinguette, chez Steenbeck. — François Vanmechelen, rue de la Paix, 57. — Léon Delcourt, rue de Lannoy, 14. — Malvina Watteau, rue de Beaurewaert, 121. — Henri Morel, rue Turgot, cour Ilins, 1. — Marie Delferrière, place du Trichon, 6. — Jeanne Queste, quai de Dunkerque. — Désiré Vereecken, rue des Longues-Haies, 116. — Marie Vereruysse, au Hutin, maisons Houzet, 9. — Marie Desbonnets, rue des Fossés, maisons Carré, 66.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 28 FÉVRIER. — Augustine Dumortier, 81 ans, ménagère, rue de l'Espérance, estaminet du Bon Vivant. — Pauline Wattrelot, 62 ans, sans profession, rue des Fleurs, 33. — Julia Lenart, 15 jours, Grande-Rue, cour Dathoit, 3. — Catherine Hemeryck, 4 ans, rue de Soubise, cour St-Pierre, 6.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DEBOINE-DUMORTIER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Augustine DUMORTIER, veuve de Monsieur Louis DEBOINE, décédée subitement à Roubaix, le 28 février 1883, à l'âge de 81 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le jeudi 1er mars, à 3 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Espérance, estaminet du Bon-Vivant.

Lettres mortuaires et d'Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX — ROUBAIX

SE MANIFESTE dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

Au moment de mettre sous presse, nous n'avons pas encore reçu les cours de la Bourse de Paris de ce soir.

BELGIQUE

TOURNAI. — *Monsieur Bernard.* — Sous ce titre, le *Courrier de l'Escaut* publie ce qui suit :

« L'*Impartial* contient la lettre suivante, adressée de Douvres par Bernard à Mgr Du Ronssaux :

« Douvres, 4 juin 1881.

» Monseigneur, je vous écris de Douvres. *Les difficultés où je me trouve, celles plus pressantes encore que j'entrevois à bref délai,* m'ont obligé à quitter momentanément le pays. Avant d'en venir à cette résolution, j'ai beaucoup hésité, beaucoup réfléchi ; *mais je n'ai consulté personne*, ne voulant pas qu'aucun partage la responsabilité de cet acte.

» Quoi qu'il arrive, il y a lieu de pourvoir à mon remplacement, notamment en ce qui concerne la gestion et la recette des biens du séminaire et des fondations de bourses d'études. M. Pivet connaît assez les affaires journalières. En peu de temps, il s'acquitterait bien de pareille besogne. Je désire toutefois qu'il soit dressé acte de la remise des valeurs, papiers, livres et caisse métallique. Mon frère Silvain voudra bien, j'espère, me remplacer près de vous à cet effet.

» Une des clefs du coffre-fort se trouve sous le piédestal de la statue de N. D. du S. Cœur. L'autre dans le tiroir du bureau.

» Le mot de passe est : FERME.

» Dès que j'aurai fait choix d'une résidence je vous écrirai. Je vous demanderai aussi un *célébret* si je le crois utile ou nécessaire.

» *Je n'ignore pas, Monseigneur, dans quels embarras de toute sorte vous allez être jeté.* Je suis affligé jusqu'au plus profond de mon âme, mais il m'est absolument impossible de les conjurer et je me suis efforcé de les atténuer dans une certaine mesure. L'avenir dira si j'ai agi par témérité ou par prudence.

» Je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage de mes sentiments très-respectueux et l'assurance de mon entier dévouement.

» (Signé) L. L. BERNARD,
» Chsn. »

» Cette lettre a été lue par M. Bernart, devant le tribunal de Tournai, il y a quatre semaines.

« L'*Impartial* ne l'accompagne que d'un mot de commentaire : « Sinistre comédien !

» Et dire que c'est ce « sinistre comédien » que la justice protège contre celui qu'il a dépouillé !

» On le maintient sous les verrous, il est vrai, mais avec combien de petits soins. Il paraît que l'associé de MM. Dumont et Goodhue fait grasse chère en sa cellule. On ne lui sert que de fins morceaux.

» Nous serions curieux de savoir qui paie les frais de cette bombance ? Avec quel argent nourrit on Bernard ?

» Il est certain que Bernard n'a pas une fortune qui lui permette de mener ce train.

» D'où vient l'argent ?

» Il en faut beaucoup à Bernard pour vivre comme il fait. En outre, Monsieur se paie le luxe d'avoir quatre avocats, ni plus ni moins. Deux en Belgique, MM. de Formanoir et Demot, deux en Amérique, MM. Grey et Davenport

» Nous savons bien que Bernard a des moyens à lui de se procurer de l'argent, mais encore : d'où vient l'argent ? »

FAITS DIVERS

— La Société de Géographie de Paris a entendu, dans une de ses dernières séances, le récit de la lamentable odyssée de la *Jeannette* au pôle nord. Un passage a vivement ému les auditeurs, c'est la lecture du journal du bord trouvé dans les mains glacées du cadavre du commandant de Long. « Le 10 octobre, nous avons déjeuné d'un peu d'alcool et d'un morceau de peau de renne, nous avons dîné d'une cuillerée de glycérine. *Que Dieu ait pitié de nous !* Le 15, infusion de sauge et de vieilles bottes ; le 17, Alexis est mourant, le docteur *le baptise* ; le 21, vers minuit, le docteur et moi trouvons Knack mort entre nous deux. *Lu les prières des morts.* Le 22, mes yeux se ferment. Le 23 tous très-faibles. *Lu une partie du service divin*.. Le 28, Inversen est mort ce matin. Le 29 Dressler est mort cette nuit. Le 30, Boyd et Gortz sont morts cette nuit. M. Collins est mourant. « Puis plus rien : le cœur qui dictait ces dernières pensées avait cessé de battre ; le froid et la faim avaient glacé la main qui les traçait. Quoi de plus sombre que ce tableau, que ce funèbre cortège marquant chaque étape par un cadavre ! mais quel plus solennel enseignement ? La foi dominant l'horreur de cette scène ; ces hommes voués fatalement à la plus épouvantable des morts, ne proférant pas une parole de désespoir, car la pensée de Dieu remplit leur âme et en fait indomptable. Cette force morale ne serait-elle pas rencontrée dans le cœur d'un sceptique ? L'homme qui ne croit qu'à la matière aurait il ce calme solennel devant la mort et ses approches ? L'humanité doit recueillir ce magnifique exemple et s'incliner devant ces héros qui lui envoient cette sublime leçon des confins de la terre et des dernières limites de la vie.

— JOLI ÉCHANTILLON d'orthographe et de style administratifs.

L'auteur est le maire d'une des fortes communes rurales de l'arrondissement de Brioude, et le destinataire est garde champêtre, son subordonné :

« à Chantel 20 octobre 1882.

» Je vous otorise a vous transporter à Tapon et de faire nétoyer la veuve Ramain et Fournier dans la voie publique.

» Que ni l'un ni l'autre n'enbarasse pas et de dressé précé verbal à qui le mériteras des deux et a tout deux ci le méritent Vous me rendrez visite en passant

» le Maire RAMAIN. »

Ça doit être drôle quand ce maire-là est obligé d'envoyer des sommations *écrites* aux réfractaires à la loi sur l'enseignement... laïque et obligatoire !

L'AFFAIRE MONASTERIO. — Nous avons dit hier que l'instruction de l'affaire Monasterio étant terminée, la procédure va être transmise, d'ici deux ou trois jours, à la Chambre des mises en accusation.

Pour expliquer cela, rappelons brièvement les faits :

Mlle Fidelia de Monasterio a hérité, à la mort de son père, d'une certaine fortune. Mme de Monasterio ayant compromis et compromettant encore toutes ses ressources personnelles dans des spéculations désastreuses, Fidelia partageait ses revenus avec sa mère et son frère naturel, Carlos Lafite — né après la mort de M. de Monasterio et n'ayant aucun droit dans la succession.

Ayant en autrefois un accès de fièvre chaude — attribué, selon quelques personnes, à des chagrins de famille, — Fidelia était restée un peu faible d'esprit. Sa mère la prétendant folle la fit deux fois conduire à Charenton d'où son tuteur et protecteur, M. de Garrico, ancien chargé d'affaires du Brésil, la fit sortir.

Sur ces entrefaites, Mme de Monasterio fit connaissance de Mme Chalenton qui vint habiter chez elle, 34, boulevard Clichy. Mais, au mois de juin dernier, Mme Chalenton, brouillée avec Mme de Monasterio, s'en alla louer un appartement 1, 3, rue Constance et Fidelia ne [illegible] plus à l'y rencontrer, [illegible] semble, l'impossibilité de vivre avec Mme de Monasterio dont la saleté révoltante (elle mangeait de la viande achetée douze à quinze jours auparavant) les rendait malades. Fidelia voulait aussi échapper aux obsessions de son frère Carlos, qui lui demandait sans cesse de l'argent.

Cinq mois se passèrent. Fidelia se proposait de partir pour le Chili, où est la famille de son père, quand un jour, par l'entremise de M. Barbieux, deux médecins, MM. Pinel et Rivière, furent mandés par Mme de Monasterio et se rendirent, 3, rue Constance. Ils ont raconté eux-mêmes les circonstances de leur visite. Ayant dit qu'ils venaient examiner l'état mental de Fidelia, celle-ci les mit à la porte ; ils en conclurent — un peu légèrement peut-être — qu'elle était folle *dangereuse*, et ils donnèrent un certificat.

Quelques jours plus tard, Carlos Lafite, Roumiguière et trois autres hommes, entraient de force chez Mme Chalenton, la bâillonnaient, mettaient une camisole de force à Fidelia et la conduisaient à Picpus.

Cet enlèvement violent fit du tapage. Emue de l'indignation publique, la préfecture de police envoya deux médecins, MM. Olivier et Legrand du Saulle, examiner Fidelia. Malgré la violente secousse qu'elle venait d'éprouver, elle subit leur examen avec beaucoup de calme et ils la déclarèrent « démente », mais non pas folle à enfermer.

On décida qu'elle serait rendue à la liberté et que M. de Garrico — comme cela était entendu — la conduirait au Chili. Mais le samedi 10 février, Mme de Monasterio, Carlos et Roumiguière, se présentèrent à la maison de Picpus, et en vertu de l'article 14 de la loi de 1838, se firent livrer Fidelia, qu'ils emmenèrent.

La préfecture voulut au moins savoir comment elle serait traitée et envoya un commissaire de police, 34, boulevard de Clichy : Mme Monasterio n'y avait pas reparu.

Une perquisition faite à son domicile et dont nous avons dit les résultats, démontra qu'on n'avait pas exagéré en parlant de la saleté de cet intérieur. Les magistrats faillirent en rendre l'âme.

On alla chez Carlos, 18, rue Jacquemont. Lui aussi avait disparu, laissant une femme et trois enfants.

Grâce à des cartes trouvées chez Mme de Monasterio, on eut l'adresse de Roumiguière, où la vieille femme fut découverte. Mais personne ne voulut dire ce qu'on avait fait de Fidelia.

On sut qu'un nommé Bourgeois, 7, rue de Lille, s'était mêlé à l'affaire. On le manda et après interrogatoire on l'arrêta. Lui aussi refusa de parler.

Enfin, Barbieux, laissé en liberté sur parole, ayant disparu, un mandat fut lancé contre lui.

Voyant l'affaire mal tourner, Bourgeois a tenté des révélations sous conditions. M. le juge d'instruction Benoist les a refusées. De même, il n'a pas voulu s'occuper des renseignements vrais ou faux, provenant de l'extérieur, et d'après lesquels Fidelia serait à Londres.

Le parquet poursuivait une instruction *en rapt avec violence et séquestration.* Il a cherché la personne désignée comme victime, chez chacun des inculpés, et ne l'y a pas découverte. Il n'a pas à aller plus loin. Si les inculpés veulent se justifier, c'est à eux de représenter la personne disparue. Jusqu'à preuve contraire, il y a *double enlèvement* — et double enlèvement accompli dans des projets criminels, puisque les inculpés se sont cachés, après l'avoir accompli, l'ont nié, tant que cela leur a été possible et, à l'heure actuelle, n'en peuvent expliquer les motifs.

Dans ces conditions, la justice doit suivre son cours

Un de nos confrères, dont le correspondant a vu, dit-il, Carlos Lafite à Londres, dit que celui ci lui a déclaré qu'il laisserait Fidelia au château de Hugg jusqu'à « ce qu'il n'y eût plus de danger pour elle à revenir à Paris. » Cette déclaration est assez étrange, puisque le parquet et la préfecture ont été, jusqu'à présent, les seuls protecteurs de la pauvre fille et l'ont empêchée, grâce à l'examen du docteur Legrand du Saulle, de finir ses jours dans une maison de fous. *Elle ne court donc aucun danger, au contraire.*

« Quant à moi, aurait ajouté Carlos, j'ai l'intention de rentrer à Paris pour me mettre à la disposition du juge d'instruction, afin de faire cesser les perquisitions et arrestations auxquelles sont exposées toutes les personnes qui nous connaissent de près ou de loin »

Il paraît, qu'en effet, il a écrit dans le même sens au juge d'instruction. C'est du moins ce que nous a dit une personne qui se prétend bien informée. Il aurait aussi écrit 18, rue Jacquemont, en annonçant son arrivée pour aujourd'hui jeudi.

Voilà où on en est. Mais comme nous l'avons expliqué, la justice, qui n'a pas à rechercher Fidelia à Londres, qui ne veut pas l'y rechercher, et qui — bien qu'on en est dit — n'a envoyé aucun agent, ni rien demandé à la police anglaise, la justice suit son cours et va demander de renvoyer devant la Cour d'assises, les cinq inculpés : Carlos Lafite (absent), veuve de Monasterio, Roumiguière, Bourgeois père (présents) et Barbieux (absent), sous l'inculpation de rapt, violation de domicile et de séquestration.

On voit que nous sommes loin de la mise en liberté, à bref délai, annoncée par nos confrères.

— LE DRAME DE DURTAL. — Un drame très émouvant vient de se passer dans un château des environs de Durtal (Maine-et-Loire.)

Une de ces dernières nuits, le propriétaire de ce château fut tout à coup réveillé par un bruit extraordinaire qui se produisait dans le salon ; il se leva aussitôt, prévint son fils et descendit avec précaution dans la pièce du rez-de-chaussée.

Il ouvrit brusquement la porte et se trouva en face d'un homme qui furetait partout en s'éclairant d'un tison enflammé.

A la vue de M. X..., l'inconnu, tenant d'une main son tison, et de l'autre de vigoureuses tenailles, se précipita sur lui pour lui brûler les yeux.

A ce moment entrait le fils de M. X... venant au secours de son père avec un fusil chargé : « Rendez vous » s'écria-t-il.

Au lieu d'obéir, le misérable se précipita sur le fusil pour s'en emparer. Le fils de M. X.. fit quelques pas en arrière et enjoignit de nouveau à l'individu de se rendre. Le voleur se rua de plus belle sur son adversaire.

Cette fois, le fils du propriétaire déchargea son arme à bout portant sur le voleur, qui roula mort sur le tapis.

Le corps inanimé resta dans le salon.

Un commissionnaire, parfaitement posé, premières références de capacité et d'honorabilité, cherche à représenter d'importante maison pour vendre [illegible] et 3fer, à crédits, leurs [illegible] *blousses et déchets.*

Ecrire aux initiales N. X. H., *Verviers Centre.* 28355

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES : **Un étudiant en droit poursuivi pour vol qualifié**

Toute la jeunesse des Ecoles était hier à l'audience de la Cour d'assises.

Le jury était appelé à statuer sur le sort d'un malheureux, étudiant en droit, fils d'un honorable avoué d'une ville de l'Ouest, et que les amours de brasserie ont conduit jusqu'au vol qualifié, jusqu'au vol avec escalade et effraction.

L'accusé, Alphonse Martery, a vingt-trois ans. Pourquoi n'est-il pas resté dans la vieille ville parlementaire où son père noircit le papier timbré ; pourquoi n'a-t-il pas commencé et achevé son droit dans la bonne province ?

Venu à Paris, Martery a vécu de la vie inepte de l'étudiant culotteur de pipes et traînard de cafés ; il a fait des dettes, il a logé parfois à la belle étoile. C'est l'histoire de jeunesse de bien des avonés austères et de bien des juges refrognés. Voici malheureusement quelque chose de plus grave :

Alphonse Martery avait pour voisine une vieille rentière, Mme veuve Theil, qu'il connaissait bien, paraît-il, et qui passait pour avoir de fortes économies.

Dans la nuit du 12 au 13 juin dernier, à bout de ressources, traqués par des créanciers acharnés, le jeune homme, sachant que sa voisine allait à la campagne, s'introduisait chez elle en jetant une planche qui allait de sa propre fenêtre à la fenêtre de la cuisine de la veuve Theil, qui est en face au troisième étage dans une sorte de petite cour intérieure. Il traversa la cour au ce pont aérien, au risque de se rompre vingt fois les côtes, poussa la fenêtre de la cuisine restée entr'ouverte, et se trouva ainsi dans l'appartement de la veuve Theil, où il fracturaun secrétaire et s'empara de 9,000 francs en titres, 80 francs en or, et un bracelet en doublé. Puis il rentra chez lui en repassant par la planche jetée entre les deux fenêtres, et il disparut le lendemain, avec une fille Roger, sa maîtresse du moment.

Alphonse Martery resta deux mois à Rennes, à Saint Malo, à Dinard, menant joyeuse vie, se donnant comme un avocat parisien déjà connu, arborant une rosette multicolore et flamboyante.

Pendant ce temps, Mme Theil jetait les hauts cris, soupçonnant tout le monde, sauf son jeune voisin, et dénonçant une femme de ménage qui, de désespoir, se jeta par la fenêtre d'un troisième étage et se brisa les deux jambes.

Le jeune voleur fut enfin découvert et arrêté, au mois de septembre, sur la déposition d'un changeur, chez lequel il avait vendu une des obligations volées

M. Martery père a désintéressé complètement Mme Theil, et il venait, hier, implorer la pitié du jury pour son fils, qui en était, certes, bien peu digne.

M. l'avocat-général Villetard de Laguerie, sans fermer l'oreille à ces supplications, a fait ressortir combien ce jeune homme bien élevé, de bonne famille, n'ayant jamais eu autour de lui que de bons exemples, était moins intéressant que l'ouvrier sans instruction, sans éducation, sans parents, que les tristes enseignements qu'il a sous les yeux vonent presque fatalement au mal.

Les juges se sont cependant laissé toucher. Ils ont entendu l'avocat du jeune Martery, Me Albert Danet, la voix la plus charmeuse du Palais, et ils n'ont pas su lui refuser l'acquittement.

REVUE DES MODES

Paris, 25 février.

Si l'on pouvait dire tout ce qu'on pense, on serait tenté d'entreprendre une croisade contre le luxe fou qu'affichent certaines personnes.

La richesse d'une toilette n'est plus l'étiquette d'une grande fortune, d'une haute situation, et l'on est souvent bien affligé quand on connaît les luttes, les expédients toutes les vilaines choses dont on trouble sa vie pour le plaisir bien creux de porter une robe de dentelle ou une parure de prix.

Au point de vue des affaires, ce luxe insensé ne représente pas de bénéfices. Car, enfin, si l'on achète des objets que l'on ne peut payer, il y a toujours une dupe : et le crédit qu'elle a dû faire pèse sur l'équilibre de son budget et conduit bien souvent à une débâcle.

La passion de la toilette a, ce nous semble, quelque analogie avec la triste passion du jeu. Elle possède l'être comme une fièvre, elle l'enveloppe, l'entraîne ; c'est un tourbillon terrible dans lequel on est pris sans pouvoir s'en échapper.

Que la simplicité est chose rare, mais comme elle est un signe de distinction ! Nous n'avons certes pas l'intention de vous conseiller de vous vêtir de bure. Mais nous disons bien sympathiquement aux femmes qui n'ont pas de fortune que nulle parure ne leur siéra mieux qu'une mise correcte et soignée. Qu'elles soient à la mode, à la dernière mode, que la coupe de leurs vêtements soit irréprochable, qu'elles adoptent les tissus les plus nouveaux, mais dans l'ordre des choses modestes, de bon ton, convenant de tous points à une femme distinguée, une femme de tact, qui sait bien sûrement ce qui convient à sa situation et ce qu'elle doit éviter.

D'ailleurs, dans les grandes familles, on proteste contre le luxe de mauvais aloi dans toutes les circonstances possibles.

Mlle de Mercy-Argenteau, de si noble origine, s'est mariée en robe de laine, drapée comme la tunique des vestales antiques. Le corsage était un surcout de gros de Tours, et le voile un nuage de tulle enveloppant cette délicieuse jeune femme.

Et nous pourrions citer ainsi cent exemples de simplicité, là où l'on pouvait faire étalage d'un luxe royal, parce que tout le permettait, nom, fortune et position.

On parle beaucoup de toilettes très simples et très-correctes, qu'un tailleur anglais a créées pour la jeune comtesse d'Avaray : ce sont de véritables robes de voyage en lainage solide, drap ou casimir, solides et résistantes, qui ne craignent ni le soleil ni la poussière, et qui restent irreprochables, malgré ce qu'elles supportent.

Le linge du trousseau est en fine batist et toile de Flandre, et tout garni de ces merveilleuses dentelles de Bruges, qui s'éternisent dans les familles et deviennent légendaires.

Les dentelles de Valenciennes ont aussi une grande vogue comme ornements de lingerie. Cette dentelle est fine, mousseuse et fait bon effet au bord d'un volant de [illegible] on porte beaucoup de jupons de couleur, en surah ou en satin léger, cernés par trois volans de dentelle noire ou blanche. Presque toutes les tournures sont faites comme des jupons, jupons complets, garnies par derrière d'une armature de ressorts formant soutien solide à la toilette et à ses draperies. La plus jolie tournure se fait en satin noir, haute de 50 centimètres au plus, avec volant ourlé de dentelle espagnole ou de Chantilly. C'est cossu, et pourtant d'une simplicité charmante.

Ce qui complète fort élégamment cette tournure, et ce qui regarde la couturière, c'est d'établir sur le lé de derrière de la robe, sur deux rangs, aux points où l'on plaçait les coulisses, deux rangs de res sorts souples, enfilés dans un ruban et resserrés à leur extrémité, de manière à former cercle, par deux bouts d'élastique noir que l'on agrafe à l'aide d'agrafes anglaises, et que l'on défait de manière à ne pas fatiguer la jupe, quand on ne la porte pas.

Nos plus grandes couturières font ainsi, et l'on arrive à avoir des jupons bien soutenus, bien élégants et tout à fait à l'ordre de la mode. Les draperies, retombant sur le jupon, cachent cette petite barricade et empêchent tout aspect désagréable. Il faut avoir grand soin de placer les ressorts à la suite de la tournure ; il ne faudrait pas qu'ils vinssent peser sur les ressorts de la tournure, ce qui serait assez laid.

On porte plus que jamais des broderies et des jaquettes toutes courtes. Corsage Louis XV pour grandes toilettes et jaquette collante pour costume Trotteuse.

Pour la saison nouvelle, on prépare des motifs de broderies de toutes sortes ; têtes d'animaux, coqs, colibris, fruits et fleurs, disposés les uns en semis, les autres en guirlande, que l'on pourra appliquer sur une étoffe unie. Ce sera pratique et plein d'originalité. Au lieu d'acheter très cher un tissu au mètre, qu'il faut commander si si l'on veut l'avoir pour soi tout seul et payer en conséquence, ou porter ce qu'a tout le monde, si l'on ne peut dépenser ce que coûte une originalité ; au lieu de cela, on fera tout simplement sa redingote, son corsage ou sa jaquette en tissu uni, et l'on appliquera dans telle ou telle disposition les motifs brodés qu'on aura choisis. Ce sera charmant et plein d'imprévu.

On pourra orner ses gants, ses souliers, son ombrelle, ses bas ou son chapeau : ce sera drôle et bien joli.

Nous ne parlons même pas des ressources infinies que ce genre de broderie offrira pour l'ameublement. On en fera des choses délicieuses. Jusqu'ici on n'avait trouvé, en motifs isolés, que des fleurs, des oiseaux aux couleurs vives et brodés en soie : c'était peu pratique pour le costume de ville. Ce que l'on va faire à présent, ce sont des sujets originaux, plein de fantaisie et d'esprit, et dont le succès sera immense.

La douillette moldave continue à faire prime d'élégance et prend des allures souveraines. Nous en avons vu une en dentelle noire sur transparent de sicilienne, tout enrubannée, avec doublure de satin merveilleux poire cuite. Quel poëme d'élégance ! Comme c'était vaporeux et joli !

On porte beaucoup de dentelle, de toutes façons, à tous propos. Les chapeaux Bébé en dentelle noire, bordée d'un cordon de paves de jais espacés, est l'une des plus jolies coiffures qu'on puisse voir ; on le ferme par des brides étroites nouées près de l'oreille gauche, ou par un immense papillon de jais étendu sur de la dentelle ou du velours et s'étalant sous le menton.

On porte beaucoup de petites capotes et beaucoup de chapeaux ronds, de ces beaux chapeaux Lansquenet, garnis de plumes en vrilles et de draperies de vieille guipure d'Irlande ou de Gênes, où l'on pique des épingles d'écaille blonde.

La nouveauté pour les chapeaux, ce sont les galons et les dentelles, genre persan, en or et couleur, puis aussi les épingles d'écaille de toutes dimensions.

Le Girondin, le Postillon et toutes ces formes fantaisistes, aussitôt évanouies qu'apparues, n'ont pas eu la longue existence des grands chapeaux historiques de ces coiffures souveraines dont l'allure est superbe et qui font élégantes toutes les femmes qui les portent.

La robe anglaise des bébés est toute prête à céder le pas aux jaquettes genre Louis XIII, ornées de mille façons et que complète la petite jupe montrant ses plis plats ou ronds sous les languettes ou les volans de dentelle.

Pour les enfants, comme pour les grandes personnes, beaucoup de broderies de couleur sur toutes sortes d'étoffes, mais surtout sur les lainages unis.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(*Service télégraphique particulier*)

L'Albanie et les Monténégrins

Londres, 1er mars.

Le *Daily News* dit que la situation s'est aggravée en Albanie.

Les troupes turques sont concentrées à Scutari.

Les Albanais se rassemblent également, afin d'empêcher les Monténégrins d'occuper Taki. Nikita a déclaré au ministre de la Turquie, à Cettigne, que la question de délimitation des frontières devrait être résolue par les puissances.

BULLETIN DU COMMERCE

BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*)	28 fév.	1 mars
3 0/0	81 »» »/»	81 35 »/»
3 0/0 amortissable	81 60 »/»	82 30 »/»
3 0/0 amortissable nouveau	»» »» »/»	»» »» »/»
4 1/2 0/0	112 25 »/»	112 25 »/»
Emprunts 5 0/0	115 65 »/»	115 55 »/»

LAINES

(Avis mensuel du courtier J. Melges) — Anvers, le 28 février 1883. — Laines de la Plata — Existences au 2 février dernier, 11.381 balles.

Arrivages de Buenos-Ayres par Teniers, st., Dalton, st., Catania, st., Palmyra, st., Nasmyth, st., Mozart, st., Avon, st., Hohenstaufen, st. 7.174 balles. — De Montevideo par mêmes steamers 2.047 b. — De Entre-Rios par Teniers, st. 474 b. — De Pelotas par Kronprinz-Fr.-Wilhelm, st. 15 b. — De San Pedro par Mozart, st. 570 b. — De Rosario par Mozart, st. 247 b. — De San Nicolas par Mozart, st. 308 b. — Ensemble, 10.830 balles. — Total général, 22.211 balles

Ventes Buenos-Ayres 1.659 balles ; Montevideo 931 b. ; Entre Rios 474 b. — Ensemble 3.064 balles. — Passage à 254 balles. — Stock ce jour : Buenos Ayres 12.202 b. ; Montevideo 1.691 b. — Ensemble 14.893 balles. — Total général, 22.211 balles.

[illegible] ment sur les cours indiqués en vente publique.

La bonne tenue des enchères de Londres a exercé son influence sur noir place ; depuis quelques jours il règne une meilleure tendance, et la demande devient plus animée.

Laines diverses. — Les transactions pendant ce mois se bornent à : 126 balles laine d'Australie ; 27 b. laine du Cap — Ensemble 153 balles.

Quelques arrivages ont renforcé le stock qui se compose actuellement de : 1.880 balles laine d'Australie ; 753 b. laine du Cap ; 149 b. laine diverses. — Total 2.782 balles.

Peaux de moutons. — Existences au 2 février dernier 314 balles. — Arrivages par divers navires 58 b. — Total 372 balles.

Ventes 68 balles. — Passage 11 b. — Stock ce jour 293 b. — Total 372 balles.

Cet article a été totalement dénué d'intérêt pendant ce mois.

HOUBLONS

Londres, le 27 février 1883.

Le marché reste encore toujours sans changement et les transactions sont minimes.

Il semble cependant comme si une tendance un peu plus animée veuille se produire, mais on ne peut vendre qu'à des prix réduits.

Les importations pendant la semaine passée étaient de 32 balles de Hambourg, 22 de Rotterdam, 52 de Gand, 16 d'Anvers et 25 balles d'Ostende.

Télégrammes de MM. Van der Velde et Reinemund, communiqués par Jules Cauët

Le Havre, 1er mars 1883.

Cours de clôture de New-York du 28 février

Cotons

mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.	octob.
10.19	10.29	10.42	10.56	10.69	10.81	10.53	10.21

Recettes du jour 20,000 balles contre 7,000 en 1882 et 10.000 en 1881.

Total de la semaine : 92.000 balles contre 83,000 en 1882 et 89,000 en 1881.

Saindoux

mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep	oct.
11 67	11.77	11.88	11.90	11.93	11.95	11.88	11.88

Maïs

janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	oct.	nov.	déc.
		71 3/4	72 1/4	71 3/4	71 1/2	00	00	0

Cafés

mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.	oct	nov.	déc.
7.10	7.30	7.45	7.60	7.75	7.90	7.90	8.00	0.00	

Froment

fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août.	sept.
	123 3/4	125	126 1/4	126 1/2.			

Roubaix, le 1er mars 1883.

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Cie du Havre représentés à Roubaix, par M. Bul